



ÉCONOMIE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENT

**AVIS SUR LE RAPPORT
DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
SUR LE COÛT DE LA VIE**

DÉCEMBRE 2023

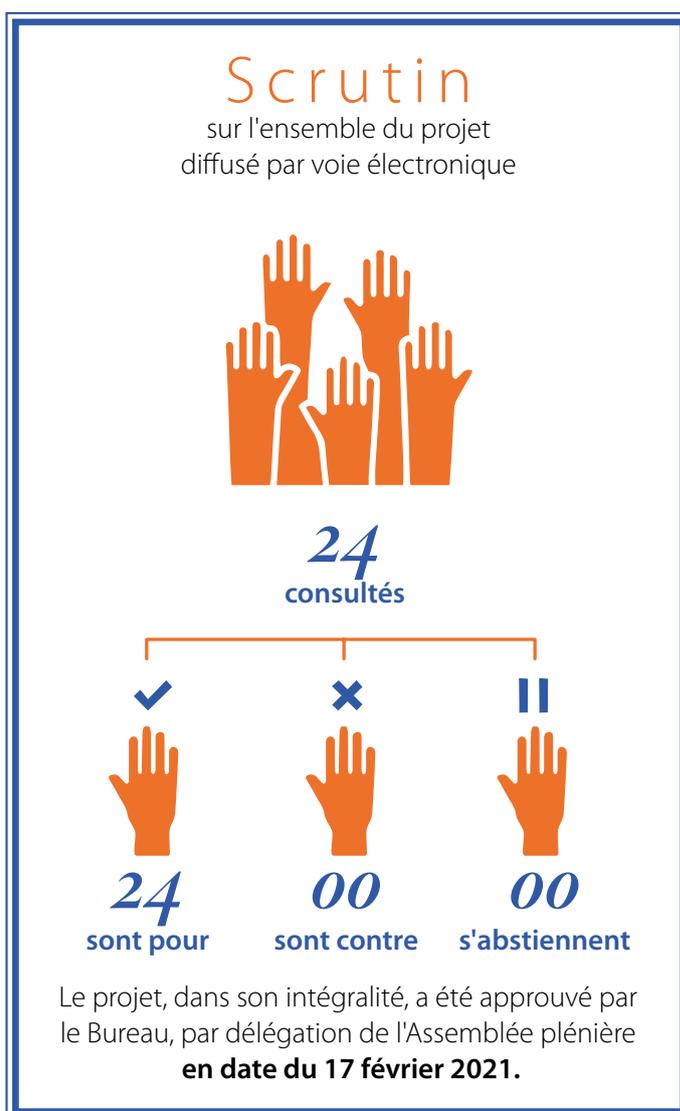


AVIS SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE SUR LE COÛT DE LA VIE

Avis approuvé par l'ensemble des membres du Bureau

ONT PRIS PART À LA CONSULTATION ÉLECTRONIQUE

M. Dominique AUDOUIN
M^{me} Jasmine BÉTON-MATAUT
M. Marcelino BUREL
M^{me} Pascale CHABANET
M. Érick CHAVRIACOUTY
M^{me} Sylviane DIJOUX
M^{me} Patricia DOXIVILLE
Mme Catherine FRÉCAUT
M. Haroun GANY
M. Jean-Marie LE BOURVELLEC
M^{me} Sylvie LE MAIRE
M. Karl MAILLOT



M. Éric MARGUERITE
M. Jean-Raymond MONDON
M. Stéphane NICAISE
M. Pierrick OLLIVIER
M. Alain PUELLE
M^{me} Maryvonne QUENTEL
M^{me} Corine RAMOUNE
M. Jean-Pierre RIVIÈRE
M. Guillaume SELLIER
M. Patrick SERVEAUX
M. Joël SORRES
M. Dominique VIENNE

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	P.6
Introduction	p.6
Saisine de la Présidente du Conseil régional	p.6

PREMIÈRE PARTIE

Le pouvoir d'achat

PRÉCONISATION 1. Agir sur les prix . . . p.12

PRÉCONISATION 2. Augmenter les revenus du travail p.14

PRÉCONISATION 3. Développer l'emploi p.18

Synthèse du pouvoir d'achatp.20

DEUXIÈME PARTIE

Passer du pouvoir d'achat au pouvoir de vivre

A. L'importance d'assurer le socle d'autonomie via le pouvoir d'achat sans négliger la viabilité individuelle et collective via le pouvoir de vivrep.26

B. Le pouvoir de vivre : à la croisée des chemins entre liberté en droit et égalité du point de vue des devoirsp.28

PRÉCONISATION 4. Doter la Conférence territoriale de l'action publique d'une commission « éducation populaire » en vue notamment de l'adoption d'un « plan régional de l'éducation populaire ».. . . . p.29

TROISIÈME PARTIE

Équilibre de marché

A. Dynamiques concurrentielles . .p.32

B. Régulation de la concurrence, spécificité insulairep.34

PRÉCONISATION 5. Évaluation et suivi des situations de concurrence p.35

C. Un meilleur équilibre de marché pour favoriser le développement économique et social insulaire . .p.36

PRÉCONISATION 6. Aménagement économique du territoire p.36

CONCLUSION.P.38

ANNEXE : LETTRE DE SAISINEP.40

TABLE DES FIGURESP.42

ACRONYMES & SIGLES.P.43

PRÉAMBULE

Introduction

Les crises successives que nous traversons, telles que la pandémie de COVID-19¹, le conflit russo-ukrainien, l'inflation, **les problèmes liés au pouvoir d'achat** et les défis climatiques, ont un impact durable sur La Réunion et le monde entier. Elles engendrent des divisions se manifestant à travers des fractures sociales, civiques, territoriales et une perte de sens qui persistent, voire s'aggravent. Ces crises remettent en question la démocratie, les modèles économiques et sociaux, ainsi que les aspirations et l'identité de notre société.

Ces problématiques nous incitent à prendre du recul et à réfléchir à notre histoire pour mieux relever les défis à venir. Le préfet, M. Paul COUSSERAN, dans son rapport de 1971 à M. Michel DEBRÉ « *essai de diagnostic sur la conjoncture réunionnaise* », avait déjà mis en évidence les effets de la départementalisation sur la situation de La Réunion. Il avait constaté une amélioration significative des infrastructures publiques, du logement, de la santé et de l'éducation, créant ainsi une nouvelle couche sociale de cadres, de professions libérales et de propriétaires en contraste avec une société rurale moins favorisée. Il avait identifié des problèmes tels que la faible productivité des entreprises, les salaires élevés, les prix élevés, la faible qualification de la main-d'œuvre, la dépendance à l'importation et la hausse des prix.

L'édito du Président Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de La Réunion sur les orientations budgétaires de 2023 nous rappelle que « *le mot crise vient du grec ancien krisis qui signifie trier, (...) tel que séparer le bon grain de l'ivraie. De là, vient aussi l'idée de décider et de juger* ». La crise est donc à l'origine « *l'action de pas-*

ser au crible », d'arbitrer ou de prioriser, comme le souligne d'ailleurs la Présidente du Conseil régional de La Réunion, Madame Huguette BELLO, dans son préambule sur les orientations budgétaires 2023. Pour le CESER, les situations de crises « *que nous vivons de manière permanente ces dernières années, doivent être regardées malgré tout comme porteuses de potentiel* ». Ainsi, le seul désir de produire du commun, de tracer une ambition collective, de nourrir son discernement et ses solidarités, permettrait à la société réunionnaise de saisir toutes les potentialités de la situation : c'est le *kairos* ! Il qualifie le moment propice et unique pendant lequel les opportunités sont à saisir, même dans les moments difficiles.

Saisine de la Présidente du Conseil régional

À l'aune d'évolutions majeures au sein des collectivités d'outre-mer, faisant suite à l'Appel de Fort-De-France du 16 mai 2022, et la perspective de réforme de l'octroi de mer venant impacter directement le cœur de la vie économique, sociale et environnementale de notre île, la Présidente, M^{me} BELLO, a saisi le CESER en date du 17 août 2023, pour émettre un avis sur le rapport d'enquête sur le coût de la vie dans les outre-mer et sur les 72 mesures présentées par le Comité interministériel dédié à l'Outre-mer (CIOM).

Le 9 février 2023, l'Assemblée nationale a voté à l'unanimité le principe de la création d'une commission d'enquête chargée d'étudier et d'évaluer l'ensemble des mécanismes qui concourent au coût de la vie dans les collectivités territoriales régies par les articles 73 et 74 de la Constitution, c'est-à-dire en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Mayotte, en Polynésie française, à

1. *Corona virus disease*, traduit de l'anglais par « maladie du virus à couronne ».

La Réunion, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin, à Saint-Pierre-et-Miquelon et dans les îles de Wallis et Futuna. Cette commission d'enquête a suscité une réelle adhésion car la réalité de la vie chère en outre-mer est véritablement indiscutable. Ce rapport d'enquête, élaboré après cinq mois de travaux, a donc été le fruit d'une démarche de travail et de consensus. Cependant, il est à noter que, M. Guillaume VUILLETET, Député du Val d'Oise et Président de la commission d'enquête, s'est abstenu au vote de ce rapport en précisant certes la qualité de ce travail, mais il a voulu marquer son insatisfaction sur le rendu final de cette enquête en exprimant des points de divergence face aux conclusions du rapporteur M. Johnny HAJJAR, Député de la Martinique. Pour le Président, il y a « *une part de l'explication de la vie chère qui ne fait pas débat. Les territoires ultra-marins ont en commun d'être lointains, insulaires ou quasi insulaires, représentant des marchés de taille limitée et une très grande contrainte foncière. Un marché limité et lointain, dont les seules voies d'approvisionnement nécessitent de longs trajets en mer, est un marché dont le fonctionnement est coûteux. Il faut reconnaître cette évidence et son impact, considérable, sur les prix. Mais la question est de savoir si d'autres causes, tenant aux comportements des acteurs de la chaîne d'approvisionnement en particulier, jouent aussi un rôle qui viendrait surabonder le phénomène...* ». Le rapporteur a appelé à un « *plan de déchoquage économique et social en faveur des Outre-mer : lorsque le patient est en état d'arrêt cardiaque, il n'est plus temps de prendre des mesures palliatives* ».

Le CESER rappelle que la question du coût de la vie en outre-mer a été principalement débattue par l'ensemble des partenaires sociaux². Ce sujet très sensible et complexe doit également être construit avec ces parties prenantes. Effectivement, la notion du coût de la vie, plus

précisément de la vie chère a réellement pris corps avec les mouvements sociaux de la fin 2008, la grève du début de 2009 aux Antilles **et la crise à La Réunion avec le collectif des organisations syndicales et politiques de La Réunion (COSPAR)**. Deux lois principales, la loi n°2012-1270 du 20 novembre 2012 sur la régulation économique en Outre-mer et portant dispositions relatives aux Outre-mer et la loi du 28 février 2017 relative à l'égalité réelle en Outre-mer ont été adoptées mettant en exergue deux axes : donner à l'autorité de la concurrence des moyens juridiques pour traiter des situations de monopole en Outre-mer et la mesure emblématique pour la création du « bouclier qualité prix ».

Dans son avis, le CESER ne traitera pas mesure par mesure du rapport d'enquête mais apportera des éclairages sur les constats et pistes de solutions possibles pouvant impacter positivement le développement social, économique et environnemental de l'île, en réaffirmant des contributions déjà votées par l'assemblée consultative. Aussi, à travers cette mission, le CESER a souhaité inscrire sa réflexion sur la structuration de l'action collective et le modèle de gouvernance territoriale pour dynamiser et « faire vivre » ces solutions. Ainsi, le CESER a été amené à traiter la saisine du Conseil régional sur le coût de la vie en trois dimensions :

- dans un premier temps, il a été nécessaire de porter un regard sur le « Pouvoir d'achat » ;
- dans un second temps, le cheminement de la réflexion a induit des questionnements sur le « Pouvoir de vivre » ;
- dans un troisième temps, le CESER a fait le choix d'aborder les « équilibres de marché ».

Pour conclure, le CESER propose une dynamique de gouvernance partagée pour faire vivre les trois temps évoqués précédemment.

2. Rapport sur « Le pouvoir d'achat dans les DOM – Incidence de la structure des prix et des coûts », Syndex, CFDT.



PREMIÈRE PARTIE
**LE POUVOIR
D'ACHAT**

Le pouvoir d'achat correspond à la quantité de biens et de services qu'un revenu permet d'acheter. Son appréciation et son évolution dépendent donc de deux paramètres concomitants : les revenus disponibles d'une part (combien d'argent a-t-on à sa disposition ?) et les niveaux de prix d'autre part (que représentent les coûts de la vie ?).

Le CESER de La Réunion a souhaité s'emparer de la question du pouvoir d'achat en s'intéressant aux mécanismes et aux leviers qui peuvent favoriser son accroissement par l'augmentation des revenus et par la diminution des prix. Les études du Conseil économique, social et environnemental (CESE) « *Pouvoir d'achat et cohésion sociale dans les Outre-mer : fractures et opportunités* »³ et tout récemment « *Dix préconisations pour le pouvoir d'achat en Outre-mer* »⁴ partagent l'approche avancée ci-après, qui mérite dès lors d'être mise en œuvre afin d'améliorer durablement le pouvoir d'achat des réunionnais.

À La Réunion, une partie significative de la disparité du niveau de vie par rapport à l'Hexagone s'explique à 20 % par des prix plus élevés et à 80 % par des revenus plus faibles, en particulier en raison de l'insuffisance de revenus tirés du travail (le revenu médian par « unité de consommation » à La Réunion est inférieur de 27 % par rapport au national⁵). **Ainsi, l'objectif d'amélioration du niveau de vie et du pouvoir d'achat conduit le CESER à préconiser une combinaison de deux approches :**

- **d'une part, agir sur les prix pour contrer la vie chère,**
- **et d'autre part, augmenter les revenus en stimulant ceux issus d'activité et en favorisant la production locale et l'emploi, dans l'optique de substituer les revenus d'activité aux revenus sociaux.**

La progression de la production locale et de l'emploi découle d'un plan volontariste ainsi que d'une approche pédagogique sur la sensibilisation aux modes de consommation, visant à encourager l'achat de biens et services locaux, à la fois par les ménages, les entreprises, mais aussi pour la commande publique. **Une estimation⁶ prévoit à ce titre que la réorientation potentielle des dépenses locales vers la production locale se chiffrerait à environ 1,5 milliard d'euros, ce qui se traduirait par la création de 20 000 à 30 000 emplois supplémentaires au sein de l'économie réunionnaise.**

-
3. Conseil Economique, Social et Environnemental, Pouvoir d'achat et cohésion sociale dans les Outre-mer : fractures et opportunités, octobre 2020.
 4. Conseil Economique, Social et Environnemental, Dix préconisations pour le pouvoir d'achat en Outre-mer, octobre 2023.
 5. INSEE - Le taux de pauvreté continue de baisser en 2020, malgré la crise sanitaire Niveau de vie et pauvreté en 2020 à La Réunion – N°245 – 24 janvier 2023.
 6. Étude REELLE : https://www.cpmereunion.re/medias/static/files/Etude%20Reelle_%20Rapport_CPME%20REUNION.pdf.

Selon les données de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), les revenus à La Réunion se situent nettement en deçà de la moyenne nationale. En 2020, le revenu médian par « unité de consommation » (un indicateur du niveau de vie) affichait une réduction de 27 % par rapport à la moyenne nationale. **En 2022, le coût de la vie pour un budget ménager moyen était quant à lui supérieur de 9 % à La Réunion par rapport à l'hexagone.**

Le défi majeur, selon le CESER, réside principalement dans la nécessité de mettre en adéquation la réduction des niveaux de prix d'une part (sans pour autant compromettre la production locale et les emplois) et l'augmentation de la composante emploi (tant par la création que par une amélioration des compétences, des parcours professionnels et, in fine, des rémunérations). Il est à noter que cet écart salarial moyen entre La Réunion et l'hexagone nécessite une attention particulière. À cet égard, le CESER encourage l'État

et les collectivités, notamment le Conseil régional, à jouer un rôle actif dans cette démarche. S'atteler à la question du pouvoir d'achat revêt une importance cruciale, car elle englobe les principales préoccupations quotidiennes des Réunionnais, à savoir se nourrir, se soigner, se loger, se former et se déplacer. Bien que le CESER esquisse certaines clés de compréhension du budget des ménages, il est conscient que ce sujet complexe mérite une exploration davantage approfondie.

Le CESER recommande fermement la mise en œuvre d'une boussole de la stratégie du pouvoir d'achat et de vivre (SPAV). Cette proposition émane de la nécessité d'adopter une approche multidimensionnelle, reflétant la complexité et la diversité des facteurs qui influent sur la qualité de vie et le pouvoir d'achat de la population. La boussole SPAV agirait comme un guide stratégique, offrant une vision holistique qui va au-delà des simples considérations économiques.

Cette stratégie du pouvoir d'achat et de vivre ne se limiterait pas uniquement à des mesures économiques, mais engloberait également des aspects sociaux, environnementaux, culturels et de bien-être. Elle serait conçue pour répondre de manière équilibrée aux attentes variées de la population, prenant en compte les réalités locales et les spécificités de La Réunion.



Figure 1. Boussole stratégique du pouvoir d'achat

PRÉCONISATION 1. Agir sur les prix

La vie est plus chère à La Réunion : l'INSEE rapporte qu'en 2022, les prix sont plus élevés de + 9 % à La Réunion par rapport à la France métropolitaine⁷. Il est à préciser que cet écart de prix entre la Réunion et l'hexagone augmente, car il se situait à + 6 % en 2010 et + 7 % en 2015.

L'alimentation explique en premier lieu cet écart des prix entre les deux territoires. Se nourrir coûte en effet bien plus cher sur l'île que dans l'Hexagone (+ 37 %). D'une part, acheter un panier de biens et services composé selon les habitudes de consommation d'un ménage vivant en France métropolitaine coûte 12 % plus cher sur l'île que dans l'Hexagone. D'autre part, acheter à La Réunion un panier reflétant les habitudes locales de consommation coûte 6 % plus cher que s'il était acheté dans l'hexagone. L'alimentation pesait 17 % du budget des ménages réunionnais en 2017 et contribue donc à rendre le coût de la vie, en moyenne 6,3 % (17 % (base 2017) x 37 %) plus élevé à La Réunion.

Les « autres biens et services » contribuent également significativement à la « vie chère ». Les données INSEE de 2022 permettent d'estimer que le surcoût de la vie à La Réunion est causé, pour la plus grande partie, par des prix plus élevés qu'en hexagone, pour les dépenses alimentaires donc, mais également de communication (+ 25 %), de loisirs (+ 14 %) et de santé (+ 9 %).

Cependant, au regard de l'inflation galopante (à 4,2 % de mars 2022 à mars 2023), une seule action

menée sur les prix apparaîtrait insuffisante pour améliorer durablement le pouvoir d'achat. En effet, **en dépit d'un alignement du coût de la vie à La Réunion sur le coût de la vie en France hexagonale, le pouvoir d'achat des 60 % des ménages les plus modestes resterait entre 30 et 35 % inférieur à celui des ménages comparables en province.**

Avec une inflation de mars 2022 à mars 2023 à 4,2 % et des prix à l'alimentation pesant 17 % dans le pouvoir d'achat, le gain pour les ménages d'une baisse des prix alimentaires de 37 % serait annulé, par l'inflation, en moins de deux ans. Il s'agit ici d'une réalité pour le budget moyen des ménages à La Réunion. Il y a donc nécessité de s'appuyer sur une cartographie des dépenses des ménages par niveau social, permettant de mieux apprécier leur situation, en particulier pour ceux les plus modestes, qui concentrent, plus que les autres, leurs dépenses pour se nourrir, se loger et se déplacer. La question du revenu peut également s'apprécier, en partie, en observant sa résultante à travers les dépenses mensuelles des ménages.

7. INSEE, « Des prix plus élevés de 9 % à La Réunion, jusqu'à 37 % pour l'alimentaire - Comparaison des prix avec la France métropolitaine en 2022 », n°83, 11 juillet 2023.

Compte tenu de ce qui précède, le CESER propose dans un premier temps d'agir sur les prix, en se basant sur la cartographie des dépenses des ménages par niveau social, pour bien cibler en priorité comment soulager les ménages les plus modestes. Il s'agira ensuite :

- d'identifier et d'évaluer, en transparence, l'impact des différents facteurs justifiant les prix de certains produits (intermédiaires, marges, coût de l'énergie, fret, etc.).
- de réaliser une carte des monopoles et situations dominantes, et de faire jouer des mécanismes d'évaluation, de régulation et de stimulation de

la concurrence, afin qu'il en résulte un « libéralisme tempéré » et une redistribution sociale à travers notamment une baisse des prix dans les secteurs visés ; l'objectif étant de modérer les écarts de prix, en particulier là où ils sont les plus importants, pour des postes significatifs du budget des ménages et là où ils ont le plus « dérivé » ces dernières années.

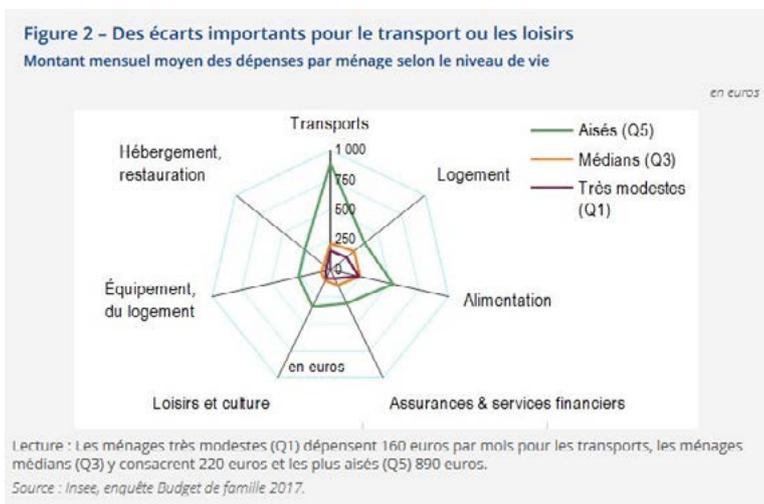


Figure 2. Des écarts importants pour le transport ou les loisirs - Montant mensuel moyen des dépenses par ménage selon le niveau de vie (source, INSEE, enquête du budget de famille 2017).

	Très modestes (Q1)		Médians (Q3)		Aisés (Q5)	
	€	% budget	€	% budget	€	% budget
Alimentation	240 €	23%	250 €	17%	530 €	15%
Logement	170 €	17%	250 €	17%	360 €	10%
Transports	160 €	16%	220 €	16%	890 €	24%
Assurances et services financiers	80 €	8%	140 €	10%	310 €	8%
Loisirs et culture	80 €	8%	100 €	7%	340 €	9%
Autres (eau, électricité ...)	298 €	28%	473 €	33%	1 252 €	34%
TOTAUX	1 028 €	100%	1 433 €	100%	3 682 €	100%

Figure 3. Structure du budget des ménages à La Réunion par niveau de vie (base données INSEE 2017).

PRÉCONISATION 2. Augmenter les revenus du travail

L'élément essentiel réside dans l'augmentation des revenus, qui sont responsables de 80 % de la disparité du niveau de vie entre La Réunion et l'hexagone. Il est communément admis que la faiblesse des revenus à La Réunion découle principalement du manque d'opportunités d'emploi, en particulier d'emplois rémunérés. En conséquence, il existe automatiquement une prévalence de la précarité financière, trois fois plus élevée à La Réunion qu'au niveau national, en raison de la proportion significative de ménages sans revenus issus d'activité professionnelle et dépendant par conséquent des minima sociaux.

Cette réalité trouve sa source dans le déficit de revenus des ménages les plus modestes, causé par un taux d'emploi significativement plus faible qu'au national : alors que seulement 49 % des réunionnais en âge de travailler ont un emploi et donc des revenus du travail (ce taux étant quasi-stable ces dix dernières années), ce chiffre s'élève à 70 % au national. La trappe de pauvreté est d'abord et avant tout causée par ce déficit de revenus, pour des ménages sans emplois, dépendants des revenus sociaux.

Le passage en activité entraîne une augmentation significative des revenus par rapport au revenu de solidarité active (RSA). Avec un salaire net d'environ 1 200 €, auquel s'ajoute la prime d'activité, le revenu minimum net s'établit à environ 1 300 € pour un emploi à temps plein. En comparaison, le RSA s'élève à 607,50 € pour une personne seule, 911,63 € pour un couple sans enfant, et 1 093,96 €

pour un couple avec un enfant (la taille moyenne d'un ménage à La Réunion étant de 2,6 personnes). Dès lors le levier sur le pouvoir d'achat grâce aux revenus du travail, en remplacement des minima sociaux, apparaît beaucoup plus significatif.

Pour lutter contre la pauvreté de manière durable, le CESER préconise donc d'agir sur deux fronts complémentaires : augmenter les revenus du travail et favoriser la création d'emplois, en particulier à temps plein. Cette orientation doit cependant tenir compte du travail informel, considérablement développé dans l'île mais non répertorié, qui ne permet pas d'avoir une vision pleinement objective des revenus d'activités et complexifiant dès lors l'intervention sur ce levier.

Partager une vision innovante du développement économique et de l'emploi

L'objectif du développement du niveau de vie et de l'amélioration du pouvoir d'achat, de manière durable et soutenable, a amené le CESER à formuler deux propositions innovantes⁸ :

- en premier lieu, plutôt que de poursuivre des actions dissociées, viser la baisse des prix **et** la hausse des volumes, entraînant celle de la production, et la création d'emplois, tout en y associant **pédagogie, consommation et régulation** (cf. schéma page précédente).
- en second lieu, accentuer le caractère redistributif de l'octroi de mer au profit des Réunionnais,

8. CESER de La Réunion, « Notre manière réunionnaise d'agir pour Faire territoire(s), Faire société : informer, bâtir et transmettre », mars 2019.

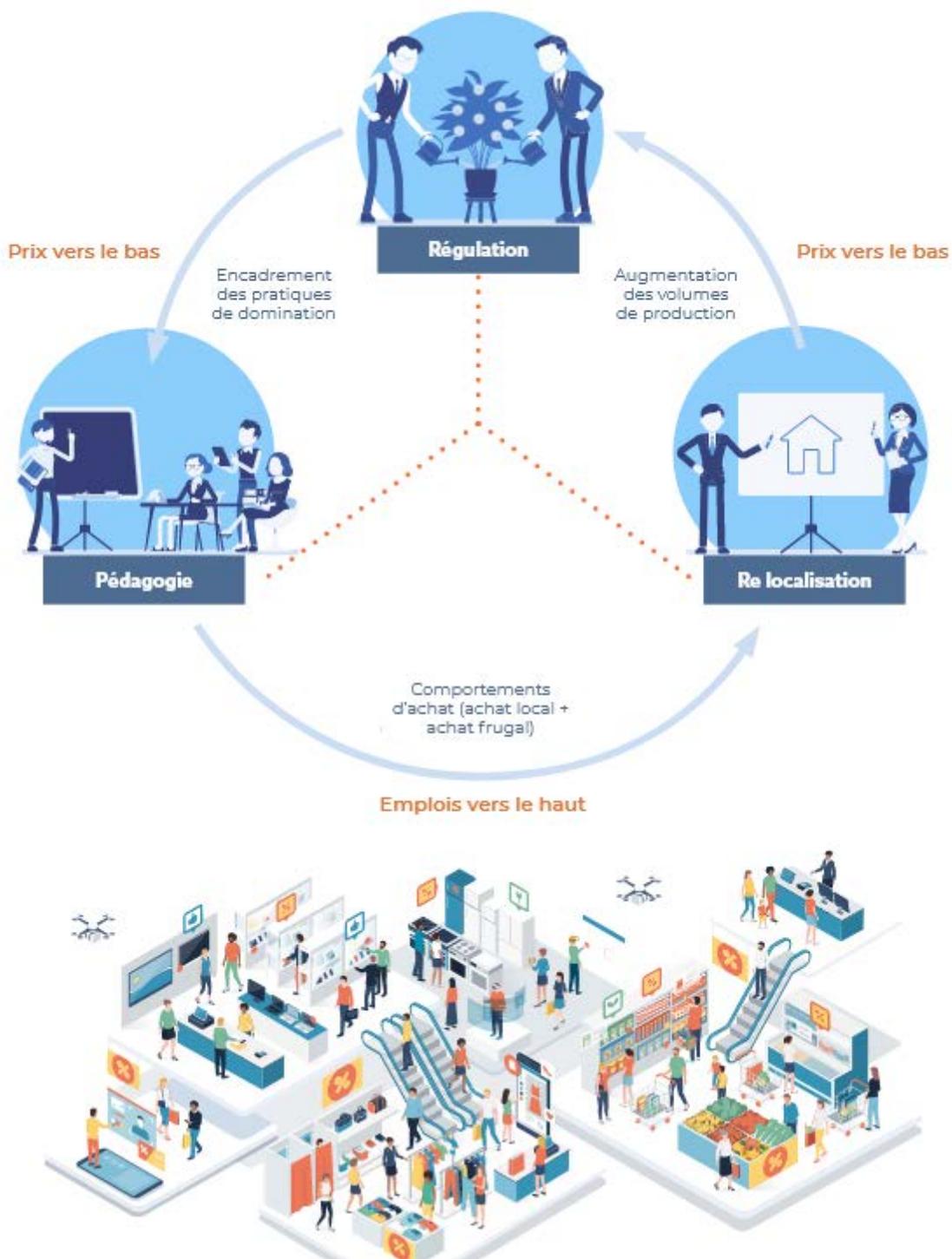


Figure 4. Des prix vers le bas et des emplois vers le haut.

**FOCUS SUR LA REDISTRIBUTION ÉLARGIE :
LE REGARD DE L'INSEE**

La redistribution élargie, incluant l'ensemble des transferts monétaires et les services publics, améliore le niveau de vie de 57 % des personnes

Les impôts, taxes et cotisations sociales financent les retraites, les prestations sociales et les services publics, individualisables – comme l'éducation et la santé – ou collectifs, comme la défense ou la recherche. L'ensemble de ces transferts publics, prélevés sur ou perçus par les ménages, organisent une redistribution dite élargie. Cette redistribution élargie à l'ensemble des services publics et incluant les retraites correspond à un transfert de 500 milliards d'euros (25 % du revenu national net en 2019) et contribue à une réduction significative des inégalités de revenus. À ce titre, en 2019, 57 % des personnes reçoivent plus qu'ils ne versent. Cette part de personnes bénéficiaires nets de la redistribution élargie s'élève à 49 % autour du niveau de vie médian, contre plus de 85 % parmi les 30 % les plus modestes et 13 % parmi les 5 % les plus aisés. **Avant transferts, les ménages aisés ont un revenu 18 fois plus élevé que celui des ménages pauvres, contre 1 à 3 après transferts.**

La redistribution élargie améliore le niveau de vie de 90 % des individus appartenant à un ménage dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus ; ils sont les principaux destinataires des dépenses de santé et du système de retraite par répartition. Parmi les 50-59 ans, près de 70 % des individus sont à l'inverse contributeurs nets à la redistribution élargie. En dehors des retraités, les bénéficiaires nets de la redistribution élargie sont surtout les plus modestes, ainsi que les familles avec enfants et les ménages moins diplômés ; pour les ouvriers et les employés, le bilan redistributif est quasi neutre, alors que les cadres, travailleurs indépendants, chefs d'entreprise sont contributeurs nets ainsi que, dans une moindre mesure, les professions intermédiaires. La redistribution réduit également les inégalités entre les habitants de l'agglomération de Paris aux revenus primaires plus élevés et ceux des autres territoires. Les contributeurs nets sont ainsi des ménages actifs, aisés, âgés entre 40 et 60 ans, plutôt cadres ou urbains.

Source : www.insee.fr/fr/statistiques/7669723

en rappelant ses deux fonctions primordiales :

- **un octroi de mer social** qui vise à soutenir les actions et les emplois publics ;
- **un octroi de mer économique** qui vise à soutenir et développer la production et l'emploi local.

Par ailleurs, une information des plus complètes devra être effectuée vis-à-vis des Réunionnais concernant les tenants et les aboutissants de l'octroi de mer, pour éclairer les consommateurs sur les bénéfices mutuellement profitables (emplois, fiscalité, apprentissage, etc.). Un rapport d'étude du FERDI pose à cet effet un regard factuel sur les considérations qui entourent ce sujet sensible⁹.

Concernant l'augmentation des revenus du travail, bien que le CESER, en tant qu'organe consultatif, n'ait pas vocation à se substituer aux partenaires sociaux lors des négociations sur les évolutions salariales, il met en avant l'idée que la création de revenus durables ne doit pas être dissociée des mesures visant à améliorer le pouvoir d'achat. À cet égard, le CESER a formulé plusieurs propositions dans ses avis et rapports :

- **L'application systématique a minima des conventions collectives nationales (CCN) à La Réunion ainsi que les conventions locales déjà en vigueur lorsqu'elles s'avèrent plus avantageuses.** À partir du 1^{er} avril 2017, les conventions et accords collectifs nationaux du travail s'appliquent immédiatement à La Réunion dans un délai de 6 mois à compter de leur date d'entrée en vigueur¹⁰. Pour les CCN conclues avant le 1^{er} avril 2017, le délai était de 12 mois à compter de la promulgation de la loi

9. Fondation pour les études et recherches sur le développement international, « Impact économique de l'octroi de mer dans les départements d'Outre-mer français », 25 mars 2020.

10. Article L2222-1 du Code du travail.

du Travail du 8 août 2016¹¹, les organisations syndicales (OS) et organisations patronales (OP) doivent engager des négociations afin d'améliorer la couverture conventionnelle en Outre-mer. **Cette nécessaire négociation peut être soutenue par la création d'un espace de « dialogue social territorial » et la mise en place d'un programme de formation au dialogue social territorial.** Il conviendrait d'ouvrir un diplôme universitaire au dialogue social territorial, de manière à élever les compétences de mise en œuvre de cet espace d'initiative collective de la démocratie sociale¹² La maquette de cette formation, construite par les partenaires sociaux, existe déjà.

- La structuration de branches, favorisant le développement d'un meilleur dialogue social¹³; pour développer des gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) sectorielles et une GPEC territoriale permettant à chaque salarié de se former et d'évoluer dans son secteur d'activité et d'être mieux rémunéré,

- La répartition d'impôts et taxes plus équitables au regard du pouvoir d'achat de la population de La Réunion, inférieur à la moyenne nationale, et ce dans tous les déciles.

Montant moyen des dépenses mensuelles par ménage en 2017 selon le quintile de niveau de vie						
Source : Insee, enquête Budget de famille 2017.						
en euros (arrondis à la dizaine)						
	Ensemble	Q5	Q4	Q3	Q2	Q1
La Réunion	1 930	3 680	2 380	1 440	1 140	1 010
Province	2 220	3 300	2 510	2 090	1 740	1 450
Ecart en %	-13,1%	11,5%	-5,2%	-31,1%	-34,5%	-30,3%
Ecart de prix moyen Réunion - France hexag	8,9%	8,9%	8,9%	8,9%	8,9%	8,9%
Pouvoir d'achat Réunion après écart de prix	1 758	3 352	2 168	1 312	1 039	920
Ecart en %	-20,8%	1,6%	-13,6%	-37,2%	-40,3%	-36,5%

Figure 5. Comparaison des dépenses des ménages par groupes de 20 % (quintile) en termes de niveau de vie (base données INSEE).

11. Loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 sur le travail, la modernisation du dialogue social et la sécurisation des parcours professionnels, également connue sous le nom de loi El KHOMRI.

12. Avis sur CESER sur les orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2019, février 2019.

13. Avis du CESER sur le projet de contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) 2018-2022, juin 2018.

PRÉCONISATION 3. Développer l'emploi

De nombreux produits aujourd'hui importés sont susceptibles de faire l'objet d'une production locale, ce qui aurait pour résultat la création d'emplois sur l'île, ainsi qu'une augmentation du pouvoir d'achat. Ce constat découle de l'étude « REELLE 21 » (« Ré-Enraciner l'Économie LocaLE »)¹⁴, qui identifie notamment les secteurs dans lesquels la relocalisation de la production serait envisageable. À ce titre, le CESER et le Conseil régional avaient mobilisé, en décembre 2017, les acteurs territoriaux pour signer un mémorandum sur l'ancrage territorial, visant à maximiser les retombées économiques et sociales de l'ensemble des politiques publiques.

Dans ce contexte, le CESER réaffirme son souhait de voir l'État et les collectivités territoriales prendre des mesures incitatives dans l'optique de favoriser la création de nouvelles structures ancrées localement, encourageant à la fois la substitution des importations et le développement des filières existantes. L'ambition est d'accroître autant que possible la production locale, ce qui aurait pour effet d'entraîner d'une part une baisse des prix de vente et d'autre part une augmentation du nombre d'emplois locaux. De telles mesures doivent se manifester par des éco-conditionnalités des aides publiques, par la reconnaissance des labels de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et par la généralisation des conventions de stratégie de bon achat (SBA) dans toutes collectivités territoriales

afin de faire de la commande publique un levier du développement local. **D'autre part, le CESER plaide pour la mise en place d'espaces d'initiatives territoriales (EIT) par filière, sous l'égide du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), des chambres consulaires et des partenaires sociaux, dans l'optique d'engager un plan d'action durable et porté par les acteurs territoriaux.**

Le CESER recommande vivement le lancement d'une nouvelle étude REELLE 2 en conjonction avec la mise en œuvre d'EIT, afin de catalyser et d'orienter le processus de relocalisation économique. Cette démarche intégrée vise à soutenir la relocalisation comme un levier stratégique pour renforcer les tissus économiques régionaux, créer des emplois durables, et promouvoir une croissance équilibrée et respectueuse de l'environnement.

Une synergie des acteurs publics et privés doit s'opérer, pour permettre aux Réunionnais ne « subsistant » qu'avec des minima sociaux et/ou sans emploi d'en obtenir un et donc d'améliorer leur pouvoir d'achat.

La Réunion doit aujourd'hui faire évoluer son modèle économique, en identifiant de nouveaux relais de croissance. Pour poursuivre l'objectif de

14. Lancée par la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) de La Réunion avec le soutien de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DIECCTE) et publiée en octobre 2017, l'étude « REELLE » met en évidence les fuites économiques locales, les potentialités de relocalisation et les opportunités de développement en termes de diversification et de densification des activités.

rattrapage économique et social par rapport aux standards métropolitains, l'île ne doit négliger aucun axe de développement. Plus spécifiquement, cette approche partenariale implique la création d'emplois à travers quatre axes stratégiques principaux :

- Le développement de la consommation et de la production locale, à travers notamment l'ancrage local en s'appuyant sur la redynamisation des circuits courts et des relocalisations identifiées dans l'étude « REELLE ».
- L'expansion de l'économie non marchande, englobant les secteurs public, parapublic et associatif, y compris l'économie sociale et solidaire.
- La mise en place d'un plan d'action stratégique pour les filières intensives en main-d'œuvre, notamment le logement, les services à la personne, le tourisme et les téléservices, tant dans le secteur public que privé. Les secteurs d'activité les plus intensifs en main d'œuvre (construction, tourisme, etc.) pourraient être stimulés pour lutter contre un chômage structurellement élevé.
- L'accélération de l'action du SRDEII sur les domaines de croissance essentiels à La Réunion : *agro-nutrition* (stratégie vers davantage de souveraineté alimentaire), économie bleue, tourisme, numérique et *énergie-environnement* (transition décarbonée et gestion des ressources et déchets). Divers moyens sont envisageables pour y parvenir, notamment la promotion des circuits courts et le déploiement d'un plan régional de l'économie circulaire.

Parallèlement, les efforts pour asseoir le développement des prochaines années sur une plus grande ouverture régionale, valorisant les savoir-faire et acquis technologiques doivent être maintenus et accompagnés de soutiens volontaristes à l'innovation, même si les bénéfices attendus sur l'emploi ne seront pas immédiats.

Enfin, une attention particulière doit être portée par les pouvoirs publics quant aux respects des délais de paiement et les règles de déontologie qui s'y attachent, leur non-respect pouvant potentiellement entraîner des impacts négatifs sur l'activité économique et l'emploi local. Aussi, le développement des compétences au niveau local permettra de répondre aux métiers d'avenir.

Au final, l'action à mener sur les prix, ainsi que l'emploi et les revenus induisent une stimulation d'un « libéralisme tempéré » qui permettra de mieux atteindre ces deux objectifs. Ces interventions doivent être conduites en gardant à l'esprit la question : quel pacte, quel contrat social et républicain voulons-nous mettre en œuvre pour La Réunion ?

Synthèse du pouvoir d'achat

Les préconisations du CESER forment une vision complète et cohérente visant à renforcer l'économie locale à La Réunion. La préconisation n°1 suggère une action sur les prix *via* une régulation ciblée, la préconisation n°2 met l'accent sur l'augmentation des revenus du travail et le renforcement du dialogue social, tandis que la préconisation n°3 propose un ambitieux plan de relocalisation économique pour stimuler l'emploi. Ensemble, ces axes tracent une feuille de route intégrée visant à améliorer le pouvoir d'achat, à créer des revenus durables, et à favoriser le développement économique local, tout en soulignant l'importance de la participation des acteurs locaux et des mécanismes de régulation.

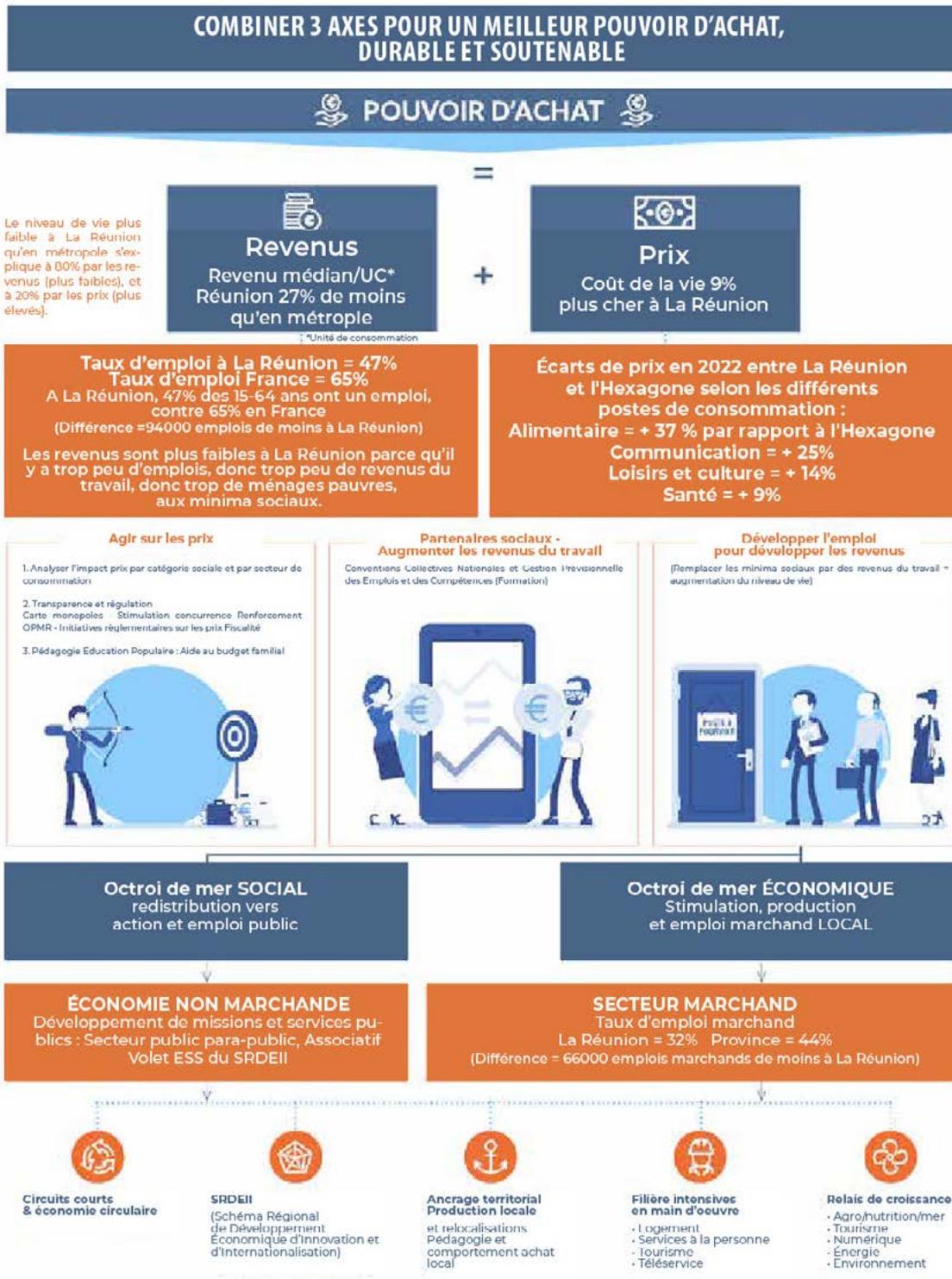


Figure 6. Comprendre les enjeux du pouvoir d'achat



DEUXIÈME PARTIE

PASSER DU POUVOIR D'ACHAT AU POUVOIR DE VIVRE

Depuis la crise des gilets jaunes s'est popularisée une notion qu'on retrouvait déjà sous la plume du politologue, M. Paul ARIÈS, dans *La Simplicité volontaire contre le mythe de l'abondance* (La Découverte, 2013)¹⁵, il s'agit du concept de pouvoir de vivre.

15. https://www.editionsladecouverte.fr/la_simplicité_volontaire_contre_le_mythe_de_l_abondance-9782707169747.

Certes, statistiquement, les préoccupations principales de la population en France, en général, et à La Réunion, en particulier, tournent régulièrement autour de l'idée de pouvoir d'achat. Celui-ci apparaît bien souvent comme l'alpha et l'oméga, la finalité principale d'une scolarité réussie et d'une insertion professionnelle accomplie. Mais cet état de fait est également révélateur d'une idéologie dominante dans le modèle de société consumériste moderne où l'épanouissement est mesuré en termes de capacité à accéder à diverses consommations.

L'idée de pouvoir d'achat comporte clairement des limites (1). Cela ne signifie évidemment pas que cette notion est sans importance, car, bien au contraire, il importe de le garantir comme un socle de base. Il s'agit effectivement d'un besoin qui est au fondement même, à la base, de la pyramide de Maslow (2). Cependant, l'épanouissement des personnes dans la société nécessite de voir plus loin, au-delà du pouvoir d'achat, pour comprendre la nécessité de garantir le pouvoir de vivre dans une période où l'écologie ne peut plus être ignorée (3).

Autrement dit, le bonheur se mesurerait à l'aune de l'addition des expériences de consommation accumulées par l'individu. Formulé ainsi, il apparaît manifeste qu'une préoccupation exclusive sur la seule question du pouvoir d'achat élude totalement la problématique de la crise écologique qui a été, très précisément engendrée, par l'idéologie consumériste, qu'on pourrait résumer par l'expression : « *le bonheur se mesure à la capacité de consommer selon son bon plaisir* ».

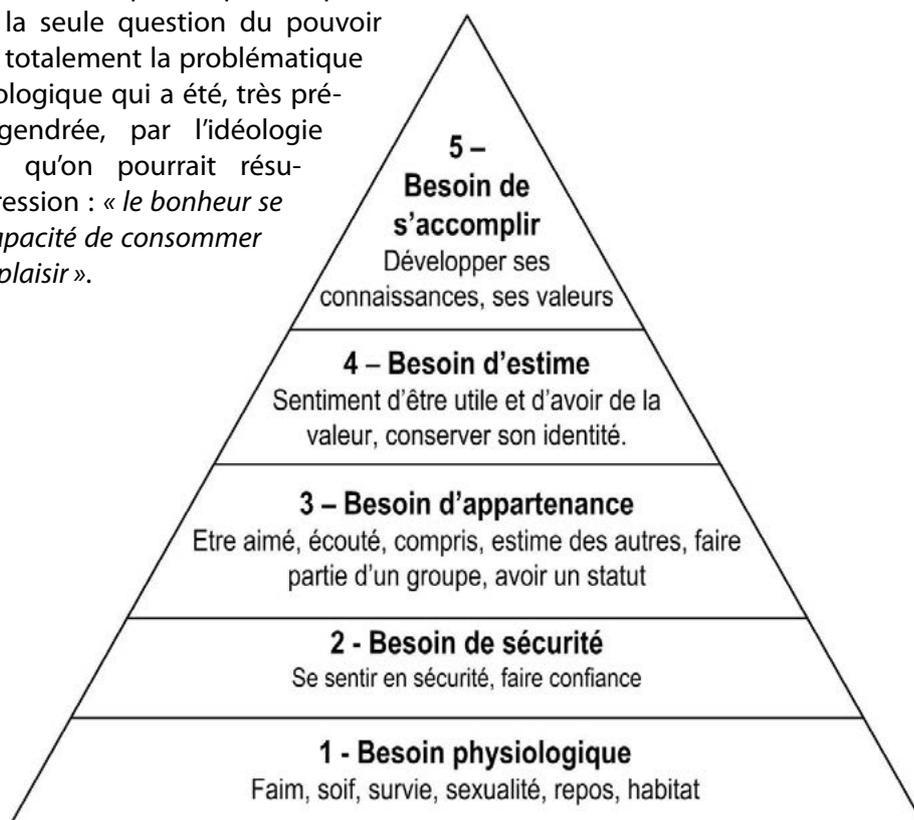


Figure 7. La hiérarchie des besoins selon la pyramide de Maslow
(source : Bewweb agency, <https://www.bew-web-agency.fr/pyramide-de-maslow-pour-booster-vos-ventes/>)

DÉFINITION : « LE POUVOIR DE VIVRE »

« La notion de pouvoir de vivre, comprend, d'une part, tout ce qui permet de rester en vie, tel que l'accès à l'eau, à la nourriture et à un service de santé convenable. Mais c'est également tout ce qui permet aux êtres humains d'avoir une vie qui vaille la peine d'être vécue. C'est la question du bien vivre : cela dépend du bien-être culturel, de la faculté de trouver un sens à sa vie ou encore de la qualité relationnelle de notre société. »

Cette idée propose de mettre en avant un autre paradigme que celui qui prévaut avec la notion de pouvoir d'achat. Elle contient à la fois :

- Une critique de la paupérisation de la société en France qui fait qu'une partie de la population, même en ayant un travail, a le sentiment de ne pas « s'en sortir » financièrement.
- Une critique du consumérisme que l'on retrouve notamment chez le physicien, M. Maxime NECHTSCHHEIN, qui la résume en ces termes : « *Se polariser sur le pouvoir d'achat, c'est rester au ras du sol, c'est céder à l'idéologie dominante de la loi du marché, c'est oublier que la vie ne se réduit pas au pouvoir d'acheter.* »¹⁶

- Une critique du néo-libéralisme, notamment chez le sociologue, M. Nicolas FRAMONT pour qui la seule focalisation sur la notion de pouvoir d'achat permet de justifier le « *démembrement de l'État-providence* ». Le paradigme du pouvoir d'achat ne prend pas en compte « *les communs politiques* » tel que l'Hôpital, l'École, etc. – qui sont pourtant des éléments essentiels de la vie en société. *A contrario*, ces biens communs sont effectivement comptabilisés dans le pouvoir de vivre : « *On aura beau pouvoir acheter beaucoup de choses, si l'on est situé à grande distance d'une maternité, de médecins spécialistes ou de cabinets d'infirmiers, on pourra vivre nettement moins bien. [...] La notion de "pouvoir d'achat" invisibilise cet aspect-là des choses.* »¹⁷

16. Le Club de Médiapart, « [Pouvoir d'Achat ou Pouvoir de Vivre](#) », 2022

<https://blogs.mediapart.fr/maxime-nechtschein/blog/070422/pouvoir-d-achat-ou-pouvoir-de-vivre>

17. M. Octave LARMAGNAC-MATHERON, publié le 13 juin 2022.

A. L'importance d'assurer le socle d'autonomie via le pouvoir d'achat sans négliger la viabilité individuelle et collective via le pouvoir de vivre

Effectivement, pourvoir à ses besoins fondamentaux dans une société libérale qui garantit la liberté d'entreprendre requiert de pouvoir accéder aux biens de consommation essentiels qui assurent la subsistance. Avoir un toit qui offre les conditions d'une bonne hygiène de vie, pouvoir se procurer une alimentation équilibrée, avoir accès à une eau et un air non-pollué constituent des besoins de base tels qu'ils sont reconnus dans la pyramide de Maslow (reproduite plus haut). Le pouvoir d'achat nécessaire pour les sécuriser relève bien d'un socle minimum et impératif qu'on peut désigner par l'expression « **dépenses contraintes** ». Force est de constater que dans les territoires d'outre-mer, ces dépenses contraintes, pour une grande partie de la population, constituent la quasi-totalité de leurs revenus, en particulier, lorsque ces derniers proviennent des minimas sociaux. Pour rappel, d'après un rapport de la Cour des comptes de janvier 2022, « *le RSA touche près de 100 000 foyers à La Réunion, couvrant 230 000 habitants, soit plus d'un habitant sur quatre dans un département de 860 000 habitants* »¹⁸.

FOCUS SUR L'OUTRE-MER LE REGARD DE L'INSEE

En 2020, 36 % des Réunionnais vivent sous le seuil métropolitain de pauvreté. Malgré la crise sanitaire, le taux de pauvreté continue de baisser (- 11 points depuis 2007), de même que les inégalités de revenus. Le marché du travail est en effet resté dynamique grâce aux mesures publiques permettant de maintenir l'emploi et les rémunérations. La pauvreté reste cependant beaucoup plus importante que dans l'Hexagone (14 %) et qu'en Martinique (27 %), car le déficit d'emplois demeure important sur l'île. C'est particulièrement le cas dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans de petites communes rurales, où l'emploi est rare : un habitant sur deux vit y sous le seuil de pauvreté.

Sources : INSEE, M^{me} Marina ROBIN « Le taux de pauvreté continue de baisser en 2020, malgré la crise sanitaire – Niveau de vie et pauvreté en 2020 à La Réunion », janvier 2023.

18. Le RSA - Cahier territorial : département de La Réunion, Cour des comptes, Chambre régionale et territoriale des comptes, janvier 2022.

De surcroît, il faut prendre en considération le problème de l'inflation dans un contexte insulaire. Cette inflation a clairement été aggravée avec la guerre en Ukraine, mais elle se profilait déjà, dans certains domaines tel que le fret, avec la crise sanitaire du Covid-19¹⁹. Non seulement, depuis 2006, près d'un tiers des dépenses des réunionnais sont pré-engagées²⁰, mais avec l'inflation, il est aisé de comprendre que de nombreux ménages font face à une situation encore plus difficile ces-derniers temps.

19. *Le Quotidien*, Steve PORTELLI, « [Nouvelle flambée des coûts du fret maritime](#) », janvier 2022 ; et Wikipedia, auteurs divers, « [Invasion de l'Ukraine par la Russie](#) », nov. 2023

20. INSEE, Chaussy & Merceron, « Enquête Budget des familles 2017 à La Réunion », n°47, septembre 2020.

B. Le pouvoir de vivre : à la croisée des chemins entre liberté en droit et égalité du point de vue des devoirs

Depuis 2019, un collectif engagé s'est constitué en France autour du « **Pacte du Pouvoir de Vivre** ». Ce collectif réunit une diversité d'acteurs provenant du monde syndical, associatif, et mutualiste. Leur objectif commun est de travailler sur des propositions visant à améliorer les conditions de vie et à renforcer le pouvoir des citoyens. Les membres de ce collectif ont collaboré étroitement pour formuler des propositions concrètes. À l'origine, ils ont présenté le 5 mars 2019²¹, « 66 propositions pour le pouvoir de vivre » qui regroupe un ensemble d'idées et de recommandations destinées à influencer positivement la société. Le 5 novembre 2021, le collectif a élargi son champ d'action en présentant un total de 90 propositions. Ces propositions couvrent un large éventail de sujets, de la protection sociale à l'emploi, en passant par l'éducation et d'autres aspects fondamentaux de la vie quotidienne. Cette initiative témoigne de l'engagement continu en faveur d'une société plus équitable et durable. En mettant en avant ces propositions, le *pacte du pouvoir de vivre* aspire à influencer les politiques publiques et à promouvoir des changements concrets pour le bien-être collectif. Voici un extrait du manifeste du *Pacte du pouvoir de vivre*, qui précise un peu plus ce concept :

« La société que nous voulons prend soin de toutes et de tous, en particulier des plus fragiles, protège la planète, les espèces et les êtres humains qui y vivent, donne un nouveau pouvoir d'agir à chacune et à chacun. Elle développe le pouvoir de vivre et d'agir individuellement et collectivement pour faire société et faire reculer les inégalités. »

La société que nous voulons vise à engager une transition écologique juste qui recrée de l'emploi dans nos territoires.

La société que nous voulons s'appuie sur le pouvoir des citoyens pour engager les transformations qui s'imposent. Elle refuse le déterminisme social. Elle n'exclut personne de la maison commune. Elle réinvente le bien commun pour faire société.

La société que nous voulons investit dans l'avenir et met l'argent au service du bien commun et des priorités pour un monde juste, solidaire et durable.

*Cette société est possible. Pour cela, il nous faut reconnaître les limites à respecter pour que notre planète reste hospitalière. Et nous organiser pour que personne ne soit laissé sur le bord du chemin, sans protection. Pour réaliser cela, chacun est nécessaire, chacun est important. La mobilisation de toutes et tous est essentielle. »*²²

21. <https://www.pactedupouvoirdevivre.fr/>

22. <https://www.pactedupouvoirdevivre.fr/manifeste>

En résumé, il convient de réaffirmer que le Pouvoir de vivre, c'est non seulement, le droit au pouvoir d'achat, mais également, le devoir de contribuer de façon égalitaire à la viabilité de conditions de vie futures. Cela passe notamment par le devoir de donner. Donner de son temps, donner de la considération et donner du respect, non seulement aux individus, mais aussi à l'environnement. Il s'agit donc de savoir se responsabiliser face à un écosystème fragile, vulnérable et avec une capacité limitée à pourvoir les personnes en ressources et en richesses.

PRÉCONISATION 4. Doter la Conférence territoriale de l'action publique d'une commission « éducation populaire » en vue notamment de l'adoption d'un « plan régional de l'éducation populaire ».

L'éducation populaire (EP) est une compétence partagée sur laquelle interviennent à la fois les communes, les EPCI, les départements, les régions et l'État. Cependant, on peut noter qu'à l'échelle de La Réunion, il n'y a pas systématiquement de service dédié à l'EP dans les collectivités, et spécifiquement, concernant le Conseil régional, il n'y a pas d' élu référent sur ce sujet. En conséquence, cette question est diluée entre plusieurs directions et plusieurs délégations (cohésion sociale, sport, culture, etc.). L'objectif serait de mettre en place les conditions pour qu'il y ait une véritable politique de l'EP à la Région Réunion qui se diffuse via la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) vers tous les autres acteurs des pouvoirs

publics à La Réunion. Les détails de la mise en oeuvre du plan régional de l'éducation populaire (PREP) préconisé par le CESER sont à retrouver dans la contribution intitulée « L'Éducation populaire à La Réunion, une exigence pour re-faire société au XX^e siècle »²³ adoptée en octobre 2023.

Dans cette même contribution, le CESER précise que l'un des enjeux est précisément la diffusion de savoir-être au-delà de savoir-faire, qui permet de mieux garantir le droit au respect et à la dignité de l'ensemble des membres de la société non seulement actuelle mais également future. Cela est un ferment incontournable de la cohésion sociale et de l'écocitoyenneté.

23. <https://www.ceser-reunion.fr/2023/11/08/saisine-du-conseil-regional-et-presentation-de-deux-rapports-et-une-contribution/>



TROISIÈME PARTIE

ÉQUILIBRE DE MARCHÉ

Le CESER souhaite également aborder cette problématique du coût de la vie dans les outre-mer au travers des notions d'équilibre de marché, des dynamiques concurrentielles et des effets de concentrations. Ce dernier propose des outils de régulation de marché pour appréhender la question du monopole et des moyens pour un meilleur équilibre de marché pour favoriser le développement économique et social insulaire.

A. Dynamiques concurrentielles

Dans le rapport²⁴ du CESER « Regard juridique sur les enjeux et les équilibres des marchés en territoire insulaire », Monsieur Olivier BABEAU, Président et fondateur de l'institut Sapiens ainsi que professeur agrégé des Universités en sciences de gestion à l'université de Bordeaux, indique que si la concurrence pure et parfaite s'avère être la situation théorique que les économistes s'accordent à considérer comme celle permettant de maximiser le surplus du consommateur ; à l'inverse, le monopole est celui qui va la minimiser.

La concentration dans un secteur passe, pour une entreprise, par le rachat d'une ou plusieurs autres entreprises. On parle alors de *fusions et acquisitions*. Il est alors possible de distinguer trois types de fusions et acquisitions :

- la concentration horizontale (rachat de concurrents sur le même marché),
- la concentration verticale (rachat de clients et/ou fournisseurs),
- la concentration conglomérale (agglomération d'activités diverses sans lien apparent au niveau de la production).

Comme un projet de fusion ou acquisition a un impact sur le niveau de concentration, il apparaît normal que les entreprises qui l'envisagent le soumettent aux instances de régulation des marchés.

Les effets négatifs du monopole ne se font pas ressentir exclusivement dans sa situation la plus pure. En effet, dès qu'une entreprise possède un pouvoir de marché suffisant pour fixer son niveau de prix au-dessus de son coût marginal, elle est en mesure de se créer une rente. Cette situation se rencontre dans certains oligopoles où quelques entreprises se partagent le marché.

Les conséquences positives ou négatives des concentrations sur les marchés continuent de poser question dans la littérature économique. Dans le cadre d'une concurrence entre des entreprises identiques, une fusion, en réduisant le nombre d'entreprises en concurrence, entraîne mécaniquement une augmentation du pouvoir de marché de chacune et une hausse des prix. Dans ce cas, la concentration est toujours un mouvement stratégique qui s'avère négatif pour les consommateurs. Toutefois, des effets positifs aux concentrations peuvent également être soulignés. Les concentrations peuvent, par exemple, entraîner des gains d'efficacité. En effet, une fusion entre plusieurs entreprises peut engendrer des économies d'échelle provenant du partage de sources de coût fixe. Des synergies, du fait de la concentration, peuvent également apparaître et être éventuellement répercutées sur le prix de vente aux consommateurs. Les entreprises peuvent délibérément opter pour accroître leurs marges plutôt que de réduire leurs prix.

Plus généralement, il est possible de démontrer théoriquement que le monopole est contraire à l'intérêt général car il est inefficace au niveau de la maximisation de la richesse globale. La source de cette inefficacité est double : il exclut une catégorie de consommateurs intéressés par le produit et solvables et il crée une rente économique au détriment des consommateurs.

24. <https://www.ceser-reunion.fr/2020/02/03/saisine-sur-les-enjeux-et-les-equilibres-dans-les-secteurs-economiques-a-la-reunion-synthese-du-cafe-du-territoire-regard-juridique-sur-les-enjeux-et-les-equilibres-des-marche/>



B. Régulation de la concurrence, spécificité insulaire

S'il est possible de mettre en lumière un certain nombre de caractéristiques générales des marchés pouvant influencer les relations concurrentielles, il est également nécessaire de prendre en compte les particularités des marchés insulaires lorsque l'on cherche à étudier des entreprises évoluant sur ces marchés très spécifiques. Les particularités géographiques et économiques de ces zones sont, en effet, à considérer. L'étroitesse, l'isolement et la dépendance vis-à-vis de l'hexagone ainsi que la disparité des revenus rencontrés en Outre-Mer sont des éléments qui, bien évidemment, entraînent des spécificités.

Les caractéristiques naturelles des îles imposent l'utilisation incontournable des moyens de transport aérien et maritime. En raison des distances souvent considérables, l'utilisation de ces modes de transport entraîne des coûts substantiels qui inévitablement se répercutent sur l'ensemble des activités économiques. De plus, les compagnies maritimes et aériennes sont fréquemment en position favorable pour fixer leurs tarifs. La gestion de la chaîne logistique peut également devenir plus complexe en raison de la nécessité de prendre en compte d'autres variables aléatoires telles que les conditions météorologiques. En tentant de minimiser les risques, les entreprises ont tendance à constituer des stocks excédentaires, ce qui engendre des coûts supplémentaires. L'isolement « physique » est d'autant plus fort que les échanges sont énormément tournés vers l'hexagone pour les échanges économiques alors que d'autres zones se trouvent

géographiquement beaucoup plus proches. Il est noté aussi l'étroitesse des marchés sur lesquels s'approvisionnent et vendent les entreprises insulaires. Les marchés peuvent être ceux des clients, des matières premières, des approvisionnements, de l'emploi, etc. Le marché des consommateurs peut également être étroit compte tenu du niveau économique de certaines îles. En 2022, à La Réunion, le produit intérieur brut (PIB) par habitant s'élève à 24 900 euros²⁵, soit 65 % du niveau national. Au final, cette étroitesse dégrade l'offre à laquelle peuvent avoir accès les consommateurs car certaines entreprises refusent de s'implanter sur des marchés de taille trop limitée.

Face à ces spécificités, les populations locales ont tendance à faire face à une offre limitée compte tenu de la moindre attractivité de ces territoires pour bon nombre d'entreprises. Les situations de forte concentration tendent à être nombreuses dans le contexte insulaire. Le manque de concurrence, couplé à des surcoûts parfois importants, se traduit souvent par un niveau de prix plus élevé que dans l'hexagone. Cette situation s'avère d'autant plus sensible que le niveau vie est souvent plus faible en contexte insulaire.

Bolonyocte Consulting, auteur de trois rapports rendus à l'Observatoire des prix, des marges et des revenus (OPMR) de La Réunion de 2019 à 2022, a indiqué dans son dernier rapport²⁶ que l'éloignement des territoires d'outre-mer, les frais d'approches et l'octroi de mer ne sont pas les facteurs déterminants de la vie chère mais

25. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7343287?sommaire=7343489#titre-bloc-3>

26. https://www.opmr.re/wp-content/uploads/2022/10/Bolonyocte_OPMR_Etude-Etat-du-marche-GSA_Rapport-final_18102022-VFD.pdf

en réalité le modèle économique et social appliqué à ces territoires où prévalent des situations de domination extrême par quelques acteurs à structures conglomerales.

Les situations de *quasi-monopoles* ne doivent pas être considérées comme inévitables et sans conséquence préjudiciables. Il appartient à la puissance publique de veiller à créer les conditions d'une saine concurrence partout sur le territoire français. La volonté d'aligner les situations entre l'hexagone et les Outre-mer a parfois conduit à nier les spécificités de ces territoires. Plutôt que des adaptations en termes de seuils, de montants, ou de mesures, il conviendrait d'envisager une véritable réflexion au niveau des territoires ultramarins sur les façons de permettre le développement d'un niveau de concurrence compatible avec leurs contraintes particulières.

Si le contexte insulaire de nos territoires ultramarins doit être pris en compte, il ne doit pas dispenser d'une vigilance constante face aux situations de monopole et aux mouvements de concentration qui pourraient réduire la capacité d'acteurs à proposer des offres alternatives. Le diagnostic²⁷ d'ensemble sur la situation concurrentielle en outre-mer réalisé par l'Autorité de la concurrence en 2019 indiquait que le secteur de la distribution dans les départements et régions d'Outre-mer (DROM) apparaît globalement plus concentré que dans l'Hexagone. L'Autorité recommandait de faciliter la mise en œuvre de l'injonction structurelle en modifiant la rédaction actuelle de la disposition du Code de commerce afin de clarifier et de faciliter les conditions de sa mise en œuvre. Comme l'a montré l'épisode des « gilets jaunes », il n'en va pas seulement du pouvoir d'achat, mais plus fondamentalement de l'harmonie sociale.

PRÉCONISATION 5. Évaluation et suivi des situations de concurrence

Le rapport²⁸ du CESER « Regard juridique sur les enjeux et les équilibres des marchés » (2020) préconise des outils pour appréhender la question du monopole. L'indice d'Herfindhal et Hirschmann, aussi appelé IHH (ou tout simplement H), est notamment utilisé depuis 1982 par les autorités antitrust américaines pour évaluer les effets sur la concurrence des fusions et acquisitions horizontales entre concurrents. Cet indice permet d'évaluer le degré de concentration d'un marché prenant en compte à la fois le nombre d'entreprises et la distribution des parts de marché. Au-delà de la question du monopole, c'est aussi son intensité qu'il est nécessaire d'appréhender. Pour ce faire, le pouvoir de monopole est généralement estimé à partir de deux formules : le taux de marge (niveau de prix/coût marginal) et l'indice de Lerner ((niveau de prix-coût marginal) / prix). Le CESER préconise la réalisation d'une cartographie par l'autorité de la concurrence, des indices IHH. Cette cartographie pourrait être étudiée par l'OPMR.

27. <https://www.autoritedelaconcurrence.fr/fr/communiqués-de-presse/lutte-contre-la-vie-chère-en-outre-mer>

28. https://www.ceser-reunion.fr/wp-content/uploads/2022/03/2020.01.31_SyntheseMutaECO.pdf

C. Un meilleur équilibre de marché pour favoriser le développement économique et social insulaire

Même si les effets de la concentration sont désormais bien connus, que des mesures de régulations ont été mises en place et que des adaptations pour prendre en considération le contexte spécifique des Outre-Mer, le système actuel de régulation de la

concurrence montre ses limites. En effet, il est difficile dans ce cadre d'arriver à concilier différents objectifs qui peuvent apparaître comme antagonistes (des prix bas et le développement de l'emploi, par exemple) en particulier dans le contexte ultramarin.

PRÉCONISATION 6. Aménagement économique du territoire

Le CESER préconise la mise en place d'une commission aménagement économique au sein de la CTAP, afin de coordonner l'implantation des projets et permettre de mettre en œuvre une rationalisation du développement des projets économiques permettant d'optimiser les coûts carbone de déplacement et de créer des synergies entre opérateurs économiques.

Il apparaît fondamental de se doter des moyens, des instances et des méthodes permettant d'aborder la question du développement économique en l'intégrant totalement aux problématiques d'aménagement du territoire dans son ensemble. Le Conseil régional a lancé la révision du schéma d'aménagement régional (SAR) en 2021. Ce document de planification vise à établir les orientations fondamentales en matière de développement durable, de mise en valeur du territoire et de protection de l'environnement. Il est donc possible d'envisager une recherche de cohérence à travers une large concerta-

tion pour atteindre les principaux objectifs des territoires ultramarins : répondre aux besoins d'une population croissante en termes de logement et de développement économique tout en préservant les espaces agricoles et naturels. Sachant que les différents schémas de cohérence territoriaux (SCOT), plans locaux d'urbanisme (PLU) se doivent d'être compatibles avec le SAR, il est primordial qu'une large réflexion doive être mise en place afin de réfléchir à une *ré-organisation* complète des activités économiques en vue d'une optimisation de celles-ci et d'une meilleure intégration avec les autres. Tant les industriels, les producteurs (locaux et nationaux), les distributeurs, les pouvoirs publics, les corps intermédiaires, ainsi que toutes les instances adéquates doivent prendre part à une réflexion commune. Dans ce contexte, les représentants de filières, les différents observatoires, les EPCI, les communes, les commissions spécifiques des Conférences territoriales de l'action publique, les syndicats, les représentants de l'État et les représen-

tants consulaires doivent pouvoir réfléchir au sein d'instances adéquates à la manière d'assurer le développement socio-économique du territoire de manière durable et autonome. Quelle qu'en soit la forme, il est nécessaire d'intégrer le nombre d'acteurs le plus large afin de penser la question de manière globale. C'est en procédant ainsi qu'un véritable changement pourra être non seulement décidé mais surtout accepté par la population.

Le CESER propose de mettre en œuvre dans le SRDEII, un volet transversal de diversité économique, inspirée des travaux de la société Utopies, pour plusieurs raisons :

- 1. Résilience économique.** La diversification des secteurs d'activité permet à l'économie de La Réunion de **mieux résister** aux chocs externes, tels que les fluctuations des marchés mondiaux ou les crises sanitaires. Une économie diversifiée est **moins vulnérable** aux crises touchant un secteur spécifique.
- 2. Valorisation des ressources locales.** La Réunion, avec sa biodiversité exceptionnelle et sa culture riche, a un potentiel immense pour **développer des industries basées sur ses ressources locales**. Cela peut inclure l'agriculture durable, l'écotourisme, et les énergies renouvelables, favorisant ainsi une économie circulaire.
- 3. Innovation et emploi.** La diversification économique encourage l'innovation et la création d'emplois. En investissant dans de nouveaux secteurs, La Réunion peut **développer des compétences uniques et créer des emplois** dans des domaines tels que la technologie verte, la recherche scientifique, et les services numériques.

4. Réduction de la dépendance. Actuellement, La Réunion dépend fortement des importations pour de nombreux besoins. La diversification économique peut réduire cette dépendance, en favorisant l'autosuffisance et **en réduisant** les coûts liés aux importations.

5. Adaptation au changement climatique. Avec les effets du changement climatique, il est crucial d'adapter l'économie de l'île pour la rendre plus durable. La diversification vers des industries respectueuses de l'environnement est une étape clé dans cette adaptation.

6. Inclusion sociale et développement équilibré. La diversification économique peut également contribuer à **une répartition plus équitable des richesses** et à une meilleure intégration des différentes couches de la société, en créant des opportunités pour tous.

Pour conclure, le développement de la diversité économique à La Réunion, est un levier crucial pour assurer **une croissance durable, résiliente, et inclusive** ; c'est-à-dire développant les revenus des Réunionnaises et Réunionnais par l'emploi, tout augmentant la valeur ajoutée locale permettant de baisser les prix par les volumes.

CONCLUSION

Le CESER a inscrit sa réflexion sur le coût de la vie dans les outre-mer au travers des thématiques du pouvoir d'achat, du pouvoir de vivre et des équilibres de marché.

Dans son rapport « Les indicateurs de transformation du territoire INDICA'TER »²⁹ le CESER indiquait que 76 % des habitants de La Réunion jugeaient satisfaisante leur condition de vie dans leur territoire. Ce taux est le plus élevé comparativement aux autres départements d'Outre-mer (Mayotte exclue). Ces résultats s'expliquent par les forts taux de satisfaction reportés par les moins de 35 ans et des catégories socio-professionnelles les plus aisées. Peut-on pour autant considérer que la réalité du territoire est exempte de toute préoccupation ? Les Réunionnais considéraient notamment que le coût de la vie était dans leurs trois plus importantes préoccupations³⁰. La réalité sociale de La Réunion confirme ce constat.

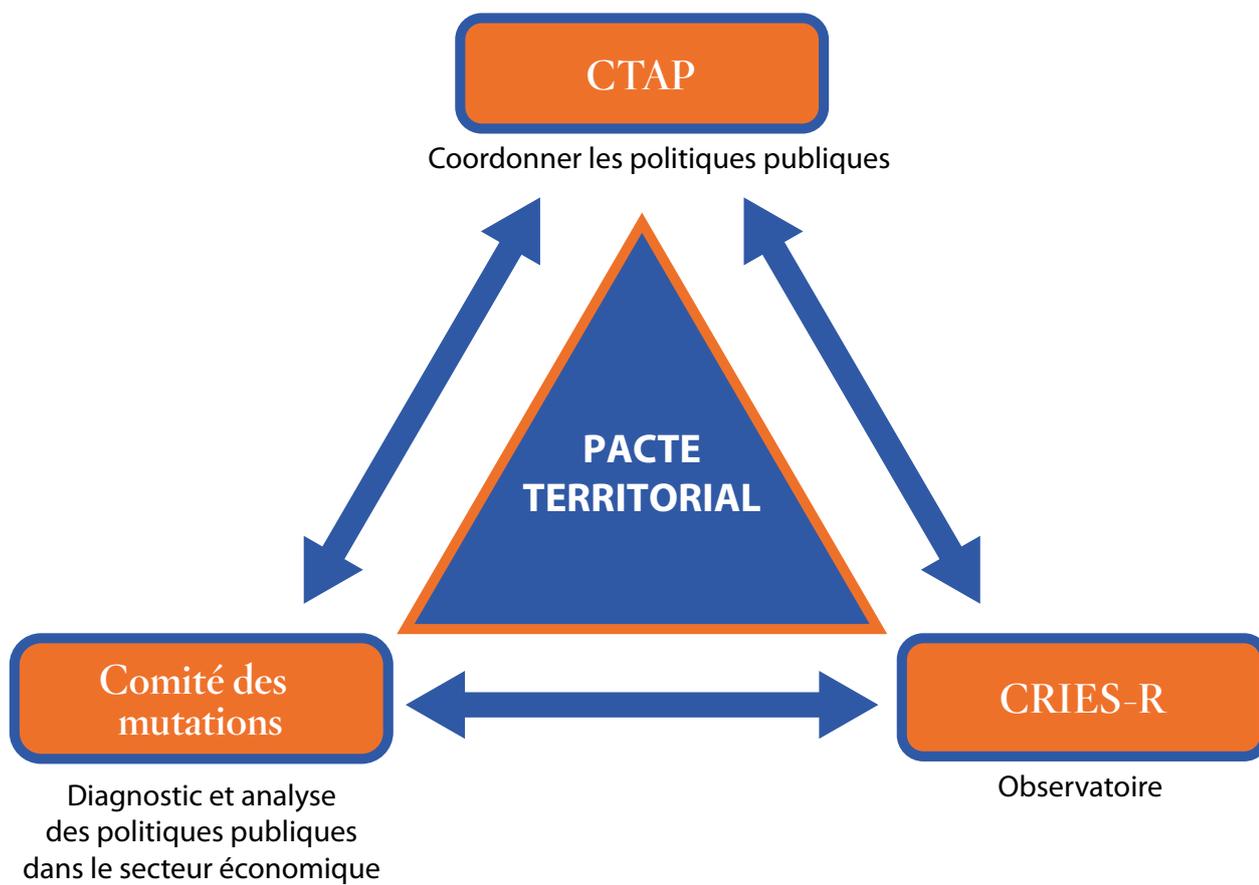
Afin de renforcer le discernement et la lisibilité dans l'impulsion des prises de décisions, le CESER proposait dans ce rapport de s'appuyer sur un panel d'indicateurs dans une optique de suivi et d'évaluation des politiques publiques. Il apparaît nécessaire face aux enjeux futurs du territoire dans le domaine socio-économique d'être curieux, informé et responsable. Être curieux, c'est être « soucieux de », soucieux de son prochain, soucieux de son territoire, soucieux de son avenir. Soucieux pour se poser les questions essentielles afin de ne pas être que dans la simple réaction mais plutôt dans une véritable anticipation. Pour prendre des décisions, pour orienter les choix, il faut être informé. Il est nécessaire de disposer de données qui existent ou qui peuvent exister dans un but d'objectivation du monde.

Agir pour répondre à la problématique du coût de la vie nécessite de penser et piloter des politiques publiques qui influent sur les causes profondes en œuvre. Impulser une telle dynamique nécessite de mettre en place des instances de gouvernance partagée, qui associent l'ensemble des forces vives du territoire et des acteurs publics, afin de créer de l'intelligence collective qui met en cohérence les actions, les harmonisent et les transforment en puissance territoriale.

Le CESER appelle de ces vœux la création d'un observatoire des mutations économiques correspondant à un dispositif d'anticipation et d'accompagnement des mutations de notre territoire. Il formerait avec la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) et le Comité régional pour l'information économique et sociale de La Réunion (CRIES-R) le triptyque de l'organisation territoriale des acteurs en réponse aux défis socio-économiques et territoriales. Cela permettra de faire coopérer les acteurs, de les fédérer, et de consolider notre vivre ensemble pour construire un destin commun et partagé sur les problématiques du coût de la vie et des autres défis du territoire.

29. <https://www.ceser-reunion.fr/wp-content/uploads/2022/03/Indicater-2019-web.pdf>

30. « Evolutions des territoires d'Outre-Mer : les perceptions des habitants DROM » Assises de l'Outre-Mer Mars 2018



Conception : CESER La Réunion, novembre 2023.

Figure 8. Le pacte territorial.

ANNEXE : LETTRE DE SAISINE



Sainte-Clotilde, le 17 AOUT 2023



Monsieur Dominique VIENNE
Président du Conseil Économique,
Social et Environnemental
Régional
Bâtiment du Chaudron
73, Boulevard du Chaudron
97490 SAINTE-CLOTILDE

D2023/11894

Affaire suivie par : Annie-Claude CLAIN
DGS SAC
Tél : 0262 48 71 08 - Mèl : annie-claude.clain@cr-reunion.fr

N/REF : D2023/11894

Monsieur le Président,

Le 16 mai 2022, je signais avec mes homologues des collectivités ultramarines, l'Appel de Fort-de-France.

L'objectif poursuivi était d'appeler à un renouveau des relations entre l'État et les collectivités d'outre-mer, à la hauteur de la gravité et de l'urgence de la situation qui s'était notamment traduite dans les résultats des élections présidentielles.

En réponse à cet Appel, le Président de la République a reçu, le 7 septembre 2022, les élus ultramarins et le principe d'un Comité Interministériel dédié à l'Outre-mer (CIOM) a alors été acté.

Celui-ci s'est réuni sous l'autorité de la Première ministre le 18 juillet 2023. Le Gouvernement a rendu public un train de 71 mesures dont la conception, les orientations et la mise en œuvre méritent d'être évaluées et concertées.

Parallèlement, la Commission d'enquête de l'Assemblée Nationale sur le coût de la vie dans les collectivités d'outre-mer a rendu public son rapport le 20 juillet dernier.

Enfin, la perspective d'une réforme de l'octroi de mer est annoncée dans ce contexte.

Ce sont autant de sujets qui se situent au cœur de la vie économique et sociale de notre île.

Ces différentes communications interviennent au moment où notre collectivité jette les bases de la « Nouvelle Économie » à travers la révision du SRDEII (Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation), qu'elle engage la mise en œuvre du nouveau POE 2021-2027 et que l'État ouvre les discussions sur le futur contrat de convergence et de transformation 2024-2027.

La simultanéité de ces rendez vous exige plus que jamais la nécessité d'une approche globale et cohérente, notamment à la lumière des orientations de notre mandature.

C'est dans cet esprit que je souhaite recueillir votre avis sur les mesures du CIOM et sur le rapport de la commission d'enquête de l'Assemblée Nationale sur le coût de la vie.

...



CONSEIL RÉGIONAL, Avenue René Cassin Moufia, BP 67190, 97801 SAINT-DENIS CEDEX 9
Tél : 0262 48 70 00 - Mèl : region.reunion@cr-reunion.fr



Les réponses qui y seront apportées doivent en effet être appréciées dans toutes leurs conséquences car elles sont susceptibles d'orienter durablement le développement économique et social de La Réunion.

A cet effet, vous trouverez, en annexe, l'intégralité de ces deux documents ainsi qu'une grille de lecture établie par nos services.

Je vous informe que j'ai saisi également le CCEE, ainsi que, naturellement, les commissions sectorielles du Conseil Régional.

Il me serait agréable de pouvoir recevoir votre contribution dans un délai d'environ un mois.

Les contributions sollicitées ont vocation à nourrir les travaux de concertation que nous appelons de nos vœux sur les différents chantiers ouverts par le Gouvernement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La Présidente,
Huguette BELLO



TABLE DES FIGURES

Figure 1. Boussole stratégique du pouvoir d'achat p.11

Figure 2. Des écarts importants pour le transport ou les loisirs - Montant mensuel moyen des dépenses par ménage selon le niveau de vie (source, INSEE, enquête du budget de famille 2017). p.13

Figure 3. Structure du budget des ménages à La Réunion par niveau de vie (base données INSEE 2017). p.13

Figure 4. Des prix vers le bas et des emplois vers le haut. p.15

Figure 5. Comparaison des dépenses des ménages par groupes de 20 % (quintile) en termes de niveau de vie (base données INSEE). p.17

Figure 6. Comprendre les enjeux du pouvoir d'achat p.21

Figure 7. La hierarchie des besoins selon la pyramide de Maslow(source : Bewweb agency, <https://www.bew-web-agency.fr/pyramide-de-maslow-pour-booster-vos-ventes/>) p.24

Figure 8. Le pacte territorial. p.39

ACRONYMES & SIGLES

CCN : conventions collectives nationales

CESE : Conseil économique, social
et environnemental

CESER : Conseil économique, social
et environnemental régional

CIOM : Comité interministériel
dédié à l'Outre-mer

COSPAR : collectif des organisations syndicales
et politiques de La Réunion

COVID19 : *corona virus disease*, traduit
de l'anglais par « maladie
du virus à couronne »

CPRDFOP : contrat de plan régional
de développement des formations
et de l'orientation professionnelles

CRIES-R : Comité régional pour
l'information économique
et sociale de La Réunion

CTAP : Conférence territoriale
de l'action publique

EIT : espaces d'initiatives territoriales

EPCI : établissements publics
de coopération intercommunale

GPEC : gestion prévisionnelle des
emplois et compétences

INSEE : Institut national de la statistique
et des études économiques

OP : organisations patronales

OPMR : Observatoire des prix, des
marges et des revenus

OS : organisations syndicales

PIB : produit intérieur brut

PLU : plan local d'urbanisme

RSA : revenu de solidarité active

RSE : responsabilité sociétale
des entreprises

SAR : schéma d'aménagement régional

SBA : stratégie de bon achat

SCOT : schémas de cohérence territorial

SPAV : stratégie du pouvoir
d'achat et de vivre

SRDEII : schéma régional de développement
économique, d'innovation
et d'internationalisation



**Rapport élaboré par le Conseil économique,
social et environnemental régional (CESER) de La Réunion.**

Président : M. Dominique VIENNE.

Vice-président(e)s : M^{me} Maryvonne QUENTEL et M. Joël SORRES.

Directrice : M^{me} Valérie FERRERE.

Chargés d'étude : MM. Faïçal LERY, Nadessen APAVOU,
Mathieu POUJADE et Sébastien GOSSARD.

Directeur de la publication : M. Dominique VIENNE.

Conception et réalisation :

CESER Île de La Réunion, décembre 2023, version 1.

55 ANS
CESER
ÎLE DE LA RÉUNION

CESER
ÎLE DE LA RÉUNION

**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL**

73, boulevard du Chaudron
97490 SAINTE-CLOTILDE



0262 979 630



Ceser-reunion.fr



**S'abonner à « L'actu. du CESER »,
la lettre d'information mensuelle pour suivre
toutes les actualités.**



Facebook LinkedIn Youtube



REGION REUNION

**OUVRIR LA VOIE,
ÉCLAIRER LA DÉCISION,
PARTICIPER À L'ACTION PUBLIQUE**